Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EGAMO MARCHÉ MONÉTAIRE

OPCVM soumis au droit français - Code ISIN Action I : FR0010666578

Société de gestion : EGAMO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée, supérieure ou égale à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de la SICAV est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de la performance de la SICAV.

Indicateur de référence : La performance de la SICAV pourra être comparée *a posteriori* à l'€STER (Euro Short-Term Rate) capitalisé, indicateur de référence de l'OPCVM. Toutefois, compte tenu du caractère discrétionnaire de la gestion de la SICAV, la SICAV n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance de la SICAV pourra, par conséquent s'écarter de celle de l'indicateur. Cet indicateur est calculé par la Banque Centrale Européenne et est disponible sur le site Internet www.ecb.europa.eu.

Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

Stratégie d'investissement : La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. Cette analyse permet la détermination des zones géographiques, niveaux de sensibilité et l'anticipation des évolutions des taux en fonction du scénario économique de la gestion retenu.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif net sur des instruments du marché monétaire de la zone OCDE et libellés dans la devise d'un des pays membres de cette zone. La SICAV peut investir dans la limite de 30% dans des instruments libellés en devises d'un pays membre de l'OCDE autre que l'Euro avec une couverture systématique du risque de change. Dans ce cadre, la SICAV peut investir sur des obligations (obligations à taux fixe, à taux variables, révisables et indexées) et des titres de créances négociables (Bons du Trésor, Negotiable European Commercial Paper - « NEU CP » et Negotiable European Medium Term Note - « NEU MTN »). Les instruments financiers détenus devront détenir le niveau de risque de crédit requis de « haute qualité ». La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit (critères financiers, choix du segment de courbe crédit, choix de la qualité de crédit et sélection des titres). Par dérogation, la SICAV envisage d'investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis d'états ou d'administrations (cf. prospectus).

L'OPCVM respecte les limites réglementaires de :

- maturité moyenne pondérée (maximum 6 mois),
- durée de vie moyenne pondérée (maximum 12 mois), et
- maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale des titres (maximum de 2 ans).

La SICAV pourra investir, en particulier pour la gestion de la trésorerie, jusqu'à 10 % de l'actif net uniquement en parts ou actions d'OPCVM et FIA monétaires libellés en euro, de droit français, gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

La SICAV peut intervenir sur des contrats financiers négociés des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré, français et étrangers, dans un but de couverture aux risques de taux et/ou de change et ce dans la limite de 100% de l'actif net.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Affectation des sommes distribuables : Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Autres informations :

Durée de placement minimum recommandée : de quelques jours à trois mois.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris SA). La valeur liquidative calculée le vendredi sera datée du dimanche. Cette valorisation inclura le coupon cour du week-end et servira de base aux demandes de souscription et de rachats présentées le lundi matin. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un jour férié.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation à 12 heures (heure de Paris, jour de calcul de la valeur liquidative). La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille (J-1) et sera publiée à partir de 19 heures en J-1. Toutefois, la valeur liquidative est susceptible d'être recalculée jusqu'à l'exécution des ordres, afin de tenir compte de tout évènement de marché exceptionnel survenu entre temps.

Recommandation : la SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant de quelques jours à trois mois.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

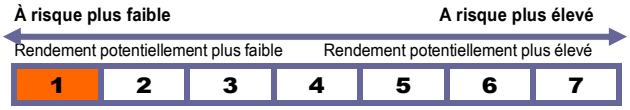

La SICAV est classée dans cette catégorie en raison de son exposition au marché monétaire.

Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cette SICAV. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie de risques associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La SICAV n'est pas un investissement garanti. Elle ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative. Le risque de perte du capital doit être supporté par l'investisseur.

Les risques importants pour la SICAV non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **le risque de crédit** : il s'agit du risque d'une hausse des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. La réalisation de ce risque peut entrainer une baisse de la valeur liquidative de la SICAV ;

- **le risque de contrepartie** : la SICAV utilise des instruments financiers à terme et de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Profil de risque » du prospectus. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de la SICAV.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de la société de gestion le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)	
Frais courants	0,15% TTC de l'actif net*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 décembre 2022et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet : www.egamo.fr.

PERFORMANCES PASSEES

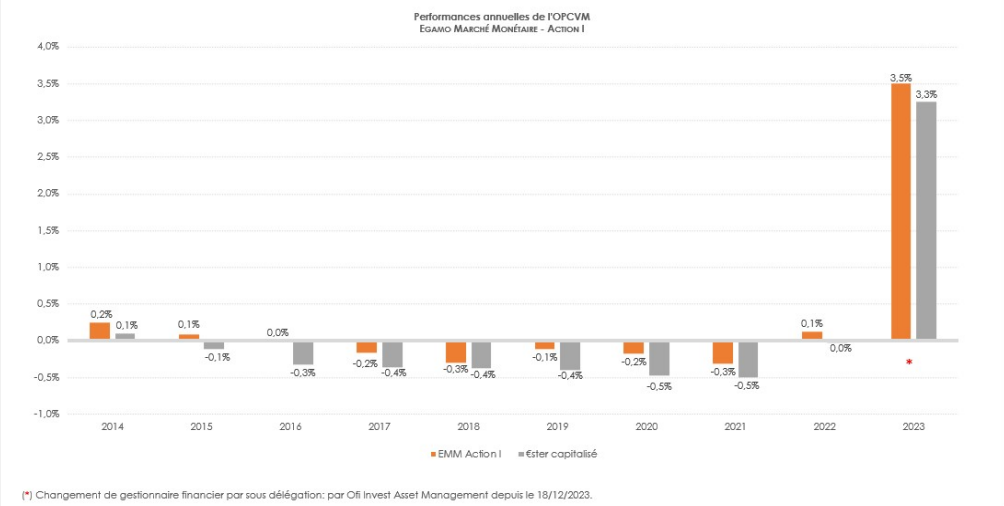

(*) Changement de gestionnaire financier par sous délégation: par Ofi Invest Asset Management depuis le 18/12/2023.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. Les performances passées ont été évaluées en euro.
Date de création de la SICAV : 01/10/2008.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Forme juridique : SICAV. Action I, tous souscripteurs.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SICAV : le prospectus complet de cette SICAV ainsi que les derniers documents annuels et périodiques seront adressés sur simple demande écrite de l'actionnaire adressée à : EGAMO - 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : contact@egamo.fr.

Fiscalité : le régime fiscal des revenus et des plus-values de la SICAV est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Cet OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de leur attribution, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.egamo.fr).Un exemplaire papier de la politique de rémunération de la société de gestion est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories d'actions de cet OPCVM : les documents d'information relatifs aux actions X et S de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite de l'actionnaire adressée à : EGAMO – 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris ou par mail à contact@egamo.fr.

La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/03/2024.